CRÉONS UNE REL

Activité adaptée depuis le site de la Chaire Unesco Rel et IA Créons notre première REL

Étape 1

L'activité proposé ici consiste à créer une REL simple qui part des questions pratiques suivantes :

- Qu'est-ce que j'ai le droit de faire ?
- Quelles sont les licences que j'ai le droit d'utiliser ?
- Comment puis-je ensuite partager cette ressource ?

Le but est ici de construire une activité pédagogique autour d'un ou plusieurs sujets. L'objectif est d'obtenir une REL sous forme d'un fichier contenant :

- Un titre,
- Un contenu texte sur un sujet de votre choix,
- Quelques images et vidéos,
- Quelques liens vers d'autres ressources.

Nous allons récupérer sur le web le cœur de notre REL. Ici, un texte composé de courts paragraphes sur le sujet de votre choix. Il n'est pas besoin de prendre un long texte. Vous pouvez le faire ultérieurement sur un cours plus complet.

Nous devons donc citer l'auteur de ce texte que vous avez copié et collé.

Activité

Trouver sur Google un texte d'auteur dans lequel vous prenez quelques extraits courts pour composer votre REL expérimentale. Il est recommandé de prendre quelque chose de consistant car vous allez déposer à la fin votre REL sur un portail. Cela donne plus de chance à votre REL d'être retenue.

Etape 2 : Quelques images pour illustrer

Nous pourrions déjà partager cette ressource avec simplement du texte, mais en tant qu'enseignant.es, nous voulons nous l'approprier en personnalisant la présentation. Par exemple, en ajoutant quelques images d'illustration. Et là, si nous prenons n'importe quelle image obtenue en cherchant sur Internet, nous allons avoir un problème. Notre ressource n'est plus partageable parce que nous aurons (probablement) enfreint les règles de Droits d'auteur (copyright). Même s'il n'est pas écrit explicitement « interdit d'utiliser cette image », cette image a automatiquement un propriétaire. Bien entendu, il vous est possible de contacter cette

personne et de lui demander de vous céder les droits. Et malheureusement, l'immense majorité des images qu'on trouve sur Internet sont comme ça, c'est à dire qu'elles ont des propriétaires qui, exprès ou par ignorance, n'ont pas indiqué les droits d'utilisation de leurs images. Dans 99% des cas, les gens oublient de mettre une licence et pensent peut-être qu'ils partagent, alors qu'en réalité ils ne partagent rien.

Mais rappelons-nous que lorsqu'il n'y pas d'indication explicite d'une licence, la ressource est automatiquement considérée comme protégée par « Copyright ».

Alternativement, nous pouvons choisir d'inclure une image libre dont les droits d'usage ont déjà été explicitement indiqués par son propriétaire légitime. C'est en particulier le cas de toutes les images publiées sous une licence *Creative Commons*, reconnaissable au symbole **CC**.

Activité

Trouvez sur les portails que vous connaissez déjà des images libres de droits portant sur le thème de la ressource que vous êtres en train de créer,

Téléchargez les images sélectionnées après avoir pris note de leurs licences respectives,

Étape 3 : citer les sources

Télécharger une image est facile. Mais nous voulons être en accord avec la volonté de l'auteur de l'image et le citer correctement.

Comment citer l'image ? La recommandation de *Creative Commons* est d'ajouter sous l'image une légende composée comme suit :

Titre de l'image/vidéo [lien vers l'image originale] **par Auteur** [lien vers la page de l'auteur] sous la Licence XYZ [lien vers le contrat de licence]

Typiquement, on cite comme suit :



"Ponte Vecchio" par Mustang Joe est sous licence CC0 1.0

Autrement dit, nous allons devoir chercher (et récupérer) 3 choses :

1. Le titre de l'image,

- 2. Le nom de l'auteur,
- 3. Le nom de la licence.

Mais du simple texte ne suffit pas : il faut également les liens qui vont bien :

- Le lien vers l'image originale, (ou l'endroit où l'image a été publiée)
- Le lien vers la page web de l'auteur (si elle existe),
- Le lien vers le texte légal de la licence de l'image.

Cela fait beaucoup ? Oui, mais en pratique c'est souvent assez simple, car si les choses ont été bien faites, ces informations figurent quelque part sur le site de l'image.

Activité

Récupérez dans le site source de l'image, les informations d'attributions pertinentes pour constituer correctement la légende.

Etape 4 : choisir une licence libre

Il y a plusieurs licences *Creative Commons* différentes, avec des droits différents et des obligations différentes. Il est intéressant de revenir sur ça et de regarder cette question avec plus d'attention.

Dans le tableau ci-dessous, on note de haut en bas les licences les plus ouvertes, pour finir avec celles qui le sont moins.



Tableau comparatif des Licences Creative Commons, pris sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence Creative Commons

Que veut-on dire par "plus ouvertes" ? Ce sont celles qui offrent le plus de libertés à la personne qui voudra utiliser votre ressource.

On note donc en première position la licence **CC-0** sur laquelle nous reviendrons plus tard. Ce qui la distingue des autres est l'absence de "BY". Autrement dit, l'auteur renonce explicitement à être cité. C'est souvent celle qui est utilisée pour les images, rarement pour des créations plus littéraires.

Les 6 licences en dessus sont obtenues en combinant les différentes clauses proposées par *Creative Commons*.

Activité

Réexaminez les différentes licences des images que vous avez ajoutées à votre document. Quelle est la moins ouverte (en utilisant le tableau ci-dessus) ? Retenez la pour plus tard.

Étape 5 : chercher des images

Votre choix d'images est un peu limité et vous voulez un choix plus diversifié. Voici trois options pour trouver des images.

Option 1 : utilisez votre moteur de recherche habituel, Google par exemple. Mais pour éviter de voir Google vous proposer des images que vous ne pourrez pas utiliser, choisissez de cocher l'option **"Licences Creative Commons**" dans "**Outils/Droits d'usage**" comme vu durant la première séance (voir support sur la plateforme de l'atelier).

Option 2 : le moteur de recherche de Creative Commons vous donne accès à des millions d'images avec des licences Creative Commons : cliquez sur le lien suivant pour y aller : <u>https://wordpress.org/openverse/?referrer=creativecommons.org</u>

Option 3 : il existe des licences encore plus libres que les CC-BY. Ce sont les CC-0. Ces licences n'obligent pas à citer. Nous regarderons cette solution plus tard.

Activité

En utilisant l'option 1, trouvez une image sur Google que vous inclurez dans votre document. Et bien entendu, ajoutez les citations correctes comme indiqué plus haut.

Étape 6 : Ajoute rune vidéo

Passons maintenant aux vidéos. Car, on peut être souvent tenté d'inclure une vidéo dans notre document.

Ici, une parenthèse informatique s'impose : une vidéo occupe beaucoup d'espace dans la mémoire de l'ordinateur et augmente considérablement le volume d'un document. On est donc devant deux situations :

- Ou bien on télécharge la vidéo pour l'intégrer dans le document avec le risque d'alourdir le volume de votre document, ce qui posera un problème pour son téléchargement par les utilisateurs qui la trouveront sur le portail de REL,
- Sinon, faire juste un lien vers la vidéo dans son emplacement d'origine. Et c'est souvent la meilleure solution à proposer à notre public pour qu'il puisse visionner la vidéo sans nécessairement la télécharger sur son poste. Le principe simple qui permet cela est l'*embarquement* ou la liaison contrairement à l'intégration. Donc, si vous créez un lien vers la vidéo, vous allez simplement permettre de le visionner sur un site distant sans besoin de la télécharger avec le reste du contenu de la REL. On parle d'une vidéo « embarquée » et non « intégrée ».

Il faut retenir aussi qu'une ressource liée n'est pas soumise aux droits d'auteurs car on l'utilise sans l'extraire de son lieu d'origine. On peut donc lier ou embarquer des vidéos protégées par droit d'auteur sans violer la loi. Par contre, on ne peut pas télécharger et intégrer dans un autre environnement une vidéo protégée par Droits d'auteur.

Mais reprenons plus généralement...

Nous avons beaucoup de collections de vidéos libres sur Internet ... et nous avons YouTube. Commençons par ce dernier, car il faut admettre que beaucoup de contenus se retrouvent chez ce géant d'Internet.

YouTube propose deux licences possibles :

- La licence YouTube,
- La licence CC-BY.

Fondamentalement, les droits sont protégés par YouTube qui autorise de visionner, commenter à l'intérieur de YouTube. Et à toutes fins pratiques, dans beaucoup de cas, cela peut nous suffire.

Faites donc une recherche sur YouTube par le sujet de votre ressource. Vous aurez sans doute plusieurs résultats. Sans surprise, ces résultats ne sont pas systématiquement libres de droits. Mais peut-on toutefois les utiliser ? Oui, à condition de le faire dans la forme d'embarquement, c'est-à-dire en mettant un lien vers la vidéo dans la ressource.

Comment sait-on que la vidéo choisie n'est pas sous licence CC-BY ? Sous la vidéo, il y a toujours une section "Plus" qui contiendra des informations sur la vidéo. Quand c'est la licence YouTube qui est utilisée, il n'y a rien. Quand c'est la licence CC-BY, il y a explicitement le nom de cette licence.

La question technique est de savoir comment embarquer (lier) ou intégrer (inclure) une vidéo YouTube dans un document Word ou PowerPoint ? Dans les logiciels MS Office (Word ou PowerPoint), pour « Intégrer » une Vidéo (avec risque de licence non libre et d'augmentation de volume) cliquez sur « Insertion », puis sur « Vidéo en ligne »,



Dans la fenêtre qui s'ouvre, ajouter votre expression de recherche dans la case devant « YouTube »

Insérer une vidéo

	YouTube <u>Conditions d'utilisation</u> . Politique de confidentialité.	Rechercher sur YouTube	Q
Q	À partir d'un site web de vidéos Coller le code incorporé pour insérer une vidéo à partir d'un site web	Coller le code incorporé ici	*

Dans le résultat obtenu, cliquez sur une vignette de votre choix et cliquez sur « Insérer ».

Ci-après l'exemple d'une intégration de vidéo sur « l'éclipse solaire ».





Dans ce cas la vidéo est intégrée et fait augmenter le volume du document. Vous n'avez pas non plus la possibilité de vérifier la licence.

Par contre, pour embarquer (lier à) la vidéo sans l'intégrer, passez par « Insertion » puis « Lien hypertexte ». Ajoutez le lien de la vidéo que vous avez déjà copié depuis YouTube dans la zone « Lien » de la fenêtre proposée :

ŗ.			pertexte	isérer un lien hy
info-b		https://youtu.be/JaO2ijmS02c?si=wjMmp6iCtRRnJIW	∏exte à afficher	Lier à :
	a 🥃	Objets 3D	Begarder dans	Fichier ou page web egistant(e)
Sign			Dossler artif	0
⊆adre de de				Emplacement dans ce doc
			Pages parcourues	Créer un gocument
			Fichiers régents	Adregse de messagerie
	~	https://youtu.be/laO2ijmS02c?si=vvjMmp6iCtRRn/IW	Adresse :	

Le lien vers la vidéo YouTube s'ajoute à l'emplacement dans l'enchainement du texte de votre document. Le lecteur de votre ressource n'a qu'à cliquer dessus pour l'ouvrir deuis YouTube

https://youtu.be/JaO2ijmS02c?si=vvjMmp6iCtRRnJIW

Activité

Choisissez une vidéo et embarquez-la.

Voilà. Votre REL est presque terminée. Vous allez bientôt mettre une licence à tout cela et chercher à la publier.

Étape 7 : Licence CC 0

Il est indiqué auparavant que la licence CC-BY était libre. Mais il y a plus libre : la licence CC-0. Celle-ci est rarement utilisée pour des textes ou des vidéos, mais on peut trouver de nombreuses images CC-0.

La différence avec CC-BY c'est qu'on n'a nul besoin d'attribuer de licence !

Il existe d'autres licences assimilées -ou presque- aux licences CC-0. C'est le cas en particulier des licences Pixabay.

Le site <u>Pixabay</u> vous permet de trouver de nombreuses images qui peuvent elles aussi être réutilisées sans besoin de citation. Mais ces images sont sous une licence "presque CC". Il convient donc de les citer telles quelles.



Image par Jean-Philippe Fourier, licence Pixabay

Utilisez Pixabay ou Creative Commons pour trouver une image CCO pouvant apporter quelque chose à votre document sur le thème que vous traitez.

Étape 8 : choix de la licence

À ce stade, nous devrions avoir une ressource qui contient le titre, le texte que vous avez choisi, quelques images bien étiquetées. Une ou deux vidéo(s) embarquée(s). Si vous avez continué à jouer le jeu, vous en avez peut-être fait une activité réellement pédagogique. C'est à dire à la fin du document, vous avez proposé un Quiz ou une question qui spécifie une activité adressée aux apprenants à qui ont distribuera votre document. Cette activité donnera le caractère explicite de Ressource <u>éducative</u> à votre ressource. Sinon votre document peut être juste une ressource numérique que l'on peut « éventuellement » utiliser dans n'importe quel contexte, pédagogique ou non. L'activité au sein de la ressource lui donne une identité éducative. Avec la licence ouverte en plus, votre document sera une « Ressource Éducative Libre »

On attaque donc la dernière phase : publier la ressource en tant que REL.

Et là, nous avons deux enjeux majeurs :

- 1. Choisir une licence pour l'ensemble et la poser correctement,
- 2. Déposer la ressource quelque part pour permettre à quelqu'un de la prendre.

Choisir la licence

Il y a ici deux aspects : ce qu'on veut/ce qu'on peut.

Ce qu'on veut : quels sont les droits que vous voulez donner ? Quelles contraintes voulez-vous imposer à un enseignant pour utiliser votre ressource ?

- Si vous voulez éviter que la ressource serve à un gain financier, vous pourriez opter pour la clause NC. Mais la difficulté est celle de l'interprétation : si je veux utiliser votre ressource dans une conférence de l'Université permanente où un modique droit d'inscription est demandé, vais-je pouvoir le faire ?
- Si vous voulez que la ressource soit utilisée telle quelle, sans rature, sans modification, alors optez pour la clause ND (non dérivable). Dans ce cas, vous produisez un certain nombre de contraintes à son usage. Voici deux cas :
 - Un collègue qui aimerait modifier la ressource pour l'améliorer, l'adapter, n'aurait pas le droit de le faire. Il pourrait citer votre ressource, mais il ne pourrait pas la faire vivre.
 - Un collègue qui aimerait faire profiter sa classe de français de votre ressource, mais en traduisant celle-ci en partie, n'aurait pas le droit de le faire : la clause ND empêche la traduction !

Ce qu'on peut : Une bonne politique consiste à essayer de maintenir une politique éditoriale équilibrée. Si un site propose toutes ses ressources sous la même licence, c'est bien plus facile à utiliser ! Mais si votre REL est le produit d'une dérivation ou d'un remixage, il faut tenir compte des licences sur lesquelles vous construisez votre ressource. Il y a donc des enjeux de compatibilité.

Les compatibilités

Vous avez maintenant une ressource qui contient :

- Un texte que vous avez pris ou composé,
- Différentes images avec des licences qui sont probablement Creative Commons, mais qui peuvent exercer des contraintes,
- Des liens vers des vidéos.

	PUBLIC	PUBLIC DOMAIN	© 0					
PUBLIC	~	~	~	~	~	×	~	×
	~	~	~	~	~	×	~	×
© 0	~	~	~	✓	~	×	✓	×
	~	~	~	✓	×	×	×	×
	~	~	~	×	~	×	✓	×
	×	×	×	×	×	×	×	×
	~	~	~	×	~	×	~	×
	×	×	×	×	×	×	×	×

CHART 3: POSSIBLE COMBINATIONS OF CC CONTENT 101

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Open Content A Practical Guide to Using Creati ve Commons Licences web-55.png

Activité

Vérifiez les contraintes imposées par les différentes ressources que vous avez collectionnées, puis choisissez une licence compatible avec ces "contraintes".

Et apposez-la. Vous pouvez utiliser librement l'outil suivant pour savoir quelle licence attribuer à votre ressource : <u>https://chooser-beta.creativecommons.org/</u>

Votre ressource aura l'une des six licences suivantes :



Étape 9 : publier la REL

Où déposer ?

Ça y est, votre document est prêt. Que pouvez-vous en faire ?

Individuellement, vous pouvez partager votre travail sur notre blog personnel, nous pouvons l'envoyer à nos collègues.

Vous pouvez rendre cette ressource publique et la mettre en partage.

Différents acteurs de l'éducation ouverte se proposent d'accueillir vos ressources. Parfois, elles offrent même des outils d'édition pour vous aider à les concevoir de façon à ce qu'elles soient utilisées plus facilement. C'est le cas, par exemple, de <u>OpenLearn Create</u>.

Vérifiez où vous pourriez publier votre REL et imaginez une stratégie pour le faire.

Il y a plusieurs portails de REL qui permettent au public de publier leurs ressources.

Il faut retenir que pour publier sur un portail, il faut d'abord créer un compte et obtenir un Login et un mot de passe. Vous pouvez déjà essayer avec les quelques sites suivants :

- HAL Archives ouvertes du CNRS, France : <u>https://hal.science/</u>
- CEL (cours en ligne) du CNRS : <u>https://cel.hal.science/</u>
- LibreTexts : <u>https://libretexts.org/</u>
- Merlot (Add) : <u>https://www.merlot.org/merlot/</u>
- OpenLearn Create (create a course) : <u>https://www.open.edu/openlearncreate/local/ocwcreatecourse/createacourse.php</u>

Des éditeurs de REL gratuits en ligne

OER Commons : <u>https://oercommons.org/courseware/lesson/123172/edit</u> MERLOT (Add) : <u>https://www.merlot.org/merlot/</u>